

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi**  
**08 septembre**  
**2023**  
**(11)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 08 septembre 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Bertrand Taillefer  
Lucie Vignola  
Chantale Perreault

André Lafrenière  
Jacques Bourassa

Est absente la conseillère, Julie-Anne Cousineau

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

\*\*\*\*\*

**23-311**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère, Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-312**

**3. Adoption du procès-verbal du 11 août 2023**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 11 août 2023 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. **Rapport de correspondance et autres rapports**

5. **Dépôt du rapport financier**

23-313

6. **Adoption des comptes à payer au montant de 127 237,15 \$**

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 127 237,15\$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

16252	ADT Canada Inc.	275.94\$*
16253	Bell Canada	305.47\$*
16254	Petite caisse	4 790.00\$
16255	Compo Recycle	102 967.55\$*
16256	EBI Environnement	20 645.93\$*
16257	Fermette Fleur de Lys	200.00\$
16258	Juteau Ruel Inc.	205.67\$*
16259	M3 Multi Média Matawinie	966.50\$*
16260	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
16261	MRC de la Matawinie	41 354.22\$*
16262	Pitneyworks	47.50\$*
16263	La prûche libre	2 012.06\$
16264	Purolator Inc.	43.23\$*
16265	La shop à légumes	215.30\$
16266	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	607.54\$*
16267	Les potagers G.P.S Turcot Inc.	200.00\$
16268	Association du Lac Lafrenière	133.00\$
16269	Ass. Des Propriétaires des Lacs Georges, Prévost et à l'Île	2 525.00\$
16270	Succession Lise Bélanger	432.79\$
16271	Aero-Feu	2 893.62\$
16272	Beausoleil et Denis Inc.	4 819.50\$
16273	Martine Bélanger	23.30\$
16274	Benoît Michaud	199.74\$
16275	Boivin Gauvin Inc.	318.02\$
16276	Brandt Tractor	362.57\$
16277	Brasserie Walkyrie Inc.	60.02\$

16278	Canupease	700.20\$
16279	Cardio Choc	982.15\$
16280	Caroline Charron	1 664.03\$
16281	CDTEC Calibration	305.37\$
16282	Home Hardware	59.45\$
16283	Certified Laboratories	649.21\$
16284	Cloudi Communications	177.29\$
16285	CMP Mayer Inc.	3 460.75\$
16286	Concept Numérique	6 895.05\$
16287	EMRN	55.19\$
16288	Équipement SH	30 921.04\$
16289	Félix Sécurité Inc.	244.89\$
16290	Fermette Fleur de Lys	200.00\$
16291	Giroux Chrysler Dodge Jeep	1 681.18\$
16292	Garder's Pro le Pro de la Niveleuse	712.63\$
16293	Groupe Sûreté	4 211.63\$
16294	Husky Ltée	430.47\$
16295	Les industries Usifab Rawdon Inc.	488.22\$
16296	Construction JM Poirier & Fils	33 920.50\$
16297	Journal Altitude 1350	1 092.32\$
16298	Kersia Canada Ltée	725.35\$
16299	Le code Ducharme	119.70\$
16300	Librairie Martin Inc.	12.55\$
16301	Liquidation 125 plus	99.96\$
16302	Mayrand Ltée	680.39\$
16303	Médialo Inc.	710.54\$
16304	Patrick Morin	34.47\$
16305	Francis Pelletier	339.38\$
16306	Pétrole Pagé Inc.	2 053.74\$
16307	Autos J.G. Pinard et Fils Ltée	77.58\$
16308	P.G Solutions Inc.	1 349.82\$
16309	ANNULÉ	-----
16310	Marché Robert Desrochers & Fils	394.61\$
16311	Pyro Vision	5 000.00\$
16312	Résopro Inc.	57.49\$
16313	Excavation Marcel Clark Inc.	1 057.26\$
16314	Sintra Inc.	16 901.77\$
16315	Conseil Régional de l'Environnement	100.00\$
16316	Fondation à deux pas de la Réussite	700.00\$
16317	Moisson Lanaudière	500.00\$

Adopté unanimement par les conseillers.

\* Total des incompressibles : 170 323.76\$

## Période de questions sur les finances

### 7. Règlements et avis de motion

Aucun dossier

## Période de questions sur la réglementation

### 8. Administration et ressources humaines

23-314

#### 8.1 Moisson Lanaudière – aide financière 2023 [n/d 803-130]

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière est la seule banque alimentaire dans la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE L'organisme *La Petite Mission* reçoit principalement les denrées de cet organisme;

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière vient en aide à plus de 65 organismes et rejoint chaque semaine quelques 21 000 personnes, dont 30 % sont des enfants;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'octroyer une subvention de 500 \$ à l'organisme Moisson Lanaudière, montant prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-315

#### 8.2 Fédération canadienne des Municipalités - Adhésion 2023 - 2024 [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2023-2024 à la Fédération Canadienne des Municipalités, au montant de 451,69\$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-316

**8.3 Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) – Adhésion 2023 [N/D 114-230]**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2023 au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) au montant de 100,00\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-317

**8.4 Gala de la préfète – Demande d'aide financière[n/d 114-241]**

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'achat de 4 billets à 175 \$ chacun pour le Gala de la préfecture qui a pour but d'amasser 60 000\$, qui seront intégralement remis à la Fondation À deux pas de la réussite. La dépense est prévue au budget.
- Que la Fondation a comme mission d'améliorer le parcours des enfants fréquentant les écoles primaires de la région de Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-318

**8.5 Offre d'achat – terrain municipaux[n/d 403-160]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat de madame Nancy Dubord concernant l'acquisition d'un terrain connu et

désigné comme étant le lot 6 042 918 du cadastre du Québec, portant le numéro de matricule 5728-54-1841, au coût de 2 000\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-319

**8.6 Résolution d'intérêt - Étude de mise en commun pour la création d'une régie en gestion des matières résiduelles**

ATTENDU QUE les enjeux actuels en matière de gestion des matières résiduelles, autant en collecte et transport que pour le traitement des matières dont plusieurs peuvent être palliés par des regroupements municipaux;

ATTENDU QU' à compter du 1er janvier 2025, Éco Entreprise Québec sera l'unique responsable de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables et que l'organisme entend confier ce mandat par contrat à un seul partenaire régional plutôt qu'aux municipalités locales;

ATTENDU QUE plusieurs contrats municipaux en matière de collecte et de transport arriveront à échéance en 2024, notamment pour la collecte et le transport des déchets et des matières organiques;

ATTENDU QUE les équipements de compostage de la RITDM sont en fin de vie utile et que le contrat d'exploitation du site de compostage arrivera à échéance en 2024;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont manifesté leur volonté de créer une régie pour la prise en charge de plusieurs volets en matière de gestion des matières résiduelles permettant une mise en commun et une optimisation des ressources;

ATTENDU QU' une étude de faisabilité est nécessaire avant de débiter les démarches de création ou modification d'une régie;

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que la Municipalité s'engage à assumer une partie des coûts pour la réalisation de l'étude de faisabilité;
- Que la Municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;
- Que la Municipalité mandate la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie organisme responsable du projet;
- Que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents dans le cadre de cette étude

Adopté unanimement par les conseillers.

23-320

**8.7 Quote-part révisée – Connexion Matawinie [n/d 114-241]**

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement de la facture 230347 au montant de 10 895,13\$ représentant la quote-part révisée pour Connexion Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-321

**8.8 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada [N/D 208-141]**

- CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024–2028;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;
- CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;
- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;
- CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces



changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa et résolu,

- Que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci demande aux gouvernements du Québec et du Canada :
- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du

Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés France-Élaine Duranceau et Gabriel Ste-Marie, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

### **9. Sécurité publique** (Rapport de Jacques Bourassa)

Aucun dossier

## **Période de questions sur la sécurité publique**

### **10. Travaux publics** (Rapport de André Lafrenière)

23-322

#### **10.1 Acquisition d'un tracteur souffleur neuf de 114-130HP** **[n/d 401-111]**

ATTENDU QU' il y a eu appel d'offres par le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) à compter du 18 août 2023;

ATTENDU QU' il y a eu ouverture de soumissions au bureau municipal, le 7 septembre 2023 à 10h00;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conformément à l'appel d'offres :

ATTENDU Les résultats suivants :

- Machineries Nordtrac Ltée : 215 500 \$ + taxes (non conforme)
- Les Équipements R. Marsan : 228 050 \$ + taxes (conforme)
- Kanatrac Inc. : 233 500 \$ + taxes (conforme)

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière

Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci exerce son droit de réserve et n'accepte aucune des soumissions étant donné que les soumissionnaires ont transmis des soumissions pour des tracteurs avec souffleur arrière seulement.
- Que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à retourner en appel d'offres afin de demander des prix pour un tracteur muni d'un souffleur avant.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-323

**10.2 Acquisition d'un chargeur 6 cylindres diesel de 165 HP minimum[n/d 401-111]**

ATTENDU QU' il y a eu appels d'offres par le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) à compter du 18 août 2023;

ATTENDU QU' il y a eu ouverture de soumissions au bureau municipal, le 7 septembre 2023 à 10h30;

ATTENDU QU' aucun soumissionnaire n'a déposé de soumission conformément à l'appel d'offres :

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à retourner à nouveau en appel d'offres.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-324

**10.3 Déneigement – contrat secteur sud [n/d 401-111]**

ATTENDU QU' un (1) soumissionnaire a déposé une soumission :

ATTENDU Les résultats suivants :

- Mini excavation Giroux & fils Inc.: 25 500 \$ + taxes

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola

Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le contrat de déneigement pour une période de 1 an à Mini excavation Giroux et fils Inc. pour la somme de 25 500 \$, plus taxes, pour le secteur sud (Lac du Marcheur).

Adoptée unanimement par les conseillers.

**23-325**

**10.4 Déneigement – contrat secteur nord [n/d 401-111]**

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission:

ATTENDU Les résultats suivants :

- Paysagement S. Venne: 15 000\$ + taxes
- Excavation & Paysagement Beauséjour: 13 500\$ + taxes

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le contrat de déneigement pour une période de 1 an à Excavation & Paysagement Beauséjour pour la somme de 13 500\$, plus taxes, pour le secteur nord (Avenues du Domaine Montcalm).

Adoptée unanimement par les conseillers.

**Période de questions des travaux publics**

**11. Environnement et Hygiène du milieu  
(Rapport de Chantale Perreault)**

**23-326**

**11.1 Demande de subvention CREL [N/D 114-230]**

Il est proposé par la conseillère, Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal autorise/refuse le dépôt d'un projet de sensibilisation, de création d'outils de sensibilisation visant l'amélioration des bandes riveraines et de revitalisation pour les lacs de Notre-Dame-de-la-Merci, dans le cadre de la subvention par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL).
- Que la mairesse et la directrice générale par intérim sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

### **12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs** (Rapport de Julie-Anne Cousineau)

Aucun dossier

## **Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

### **13. Aménagement, urbanisme** (Rapport de Bertrand Taillefer)

23-327

#### **13.1 Demande de permis de dérogation mineure # DM-2023-04, 3637, chemin Notre-Dame-de-la-Merci** **[Matricule, 6729-04-4977]**

ATTENDU QUE les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant de 7,6 mètres à 5 mètres afin de permettre la construction d'un escalier sécuritaire en remplacement de l'escalier en colimaçon actuellement en place;

ATTENDU QUE la demande vise l'immeuble situé au 3637, chemin Notre-Dame-de-la-Merci;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est présentement dérogoire au règlement de zonage en vigueur puisqu'il se situe à 5,79 mètres de la marge de recul avant du terrain;

- ATTENDU QU' un accès au bâtiment se retrouve en façade latérale, ce qui oblige les occupants à devoir passer par l'escalier intérieure en colimaçon pour avoir accès à l'étage supérieur;
- ATTENDU QUE le second accès au bâtiment se situe à l'arrière du bâtiment principal et est accessible que par une porte-patio de la galerie;
- ATTENDU QUE l'empiétement dans la marge de recul minimale sera de 2,6 mètres;
- ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la demande de dérogation mineure n'aura pas d'impact sur les propriétés voisines;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière  
et résolu

- Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de réduire que la marge de recul de 7,6 mètres soit réduite à 5 mètres.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-328**

**13.2 Demande d'un odonyme – nouveau développement du chemin des Sables [n/d 703-101]**

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande afin d'obtenir un odonyme pour un nouveau chemin situé dans le secteur du chemin des Sables;

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière  
et résolu

- Qu'à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal accepte l'attribution de l'odonyme chemin des LILAS au lot connu et désigné comme étant le lot numéro 6 462 050 du cadastre du Québec.

Adoptée unanimement par les membres du conseil

### **Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme**

**14. Promotion touristique et développement**  
(Rapport de Jacques Bourassa)

Aucun dossier

### **Période de questions sur la promotion touristique et développement**

**15. Art et Culture**  
(Rapport de Lucie Vignola)

Aucun dossier

### **Période de questions sur les arts et la culture**

#### **Période de questions d'ordre générale**

23-329

**16. Fermeture de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller, André Lafrenière  
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 23-313, 23-314, 23-315, 23-316, 23-317, 23-320, 23-324, 23-325**

**Martine Bélanger, Directrice générale par intérim**

---

10 personnes

Fin de la session à 20 : 45

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Martine Bélanger, directrice générale par intérim**